

**Réunion extraordinaire publique de la ville de Belle-Baie**

**PROCÈS-VERBAL - ADOPTÉ**

Adresse : **Salle de réunion à l'édifice municipale de Petit-Rocher**

Date : **23/05/2023**

Heure : **18 h 30**

---

Présence :

Présents :

**J.-G. Grant, Maire suppléant**

**R. Arseneau, Conseiller**

**A. Bard-Lavigne, Conseillère**

**O. Dilhac, Conseiller**

**G. Frenette, Conseiller**

**M. Larivière, Conseillère**

**J. Olivier, Conseiller**

**P. Fongemie, Directeur général**

**W. St-Laurent, Greffière municipale**

**M. Courtin, Directrice des Services administratifs et Initiatives corporatives**

**M.-A. Godin, Directeur Services aux citoyens**

**R. Doucet, Trésorier**

Absents :

**D. Guitard, Maire**

**A. Noël, Conseillère**

**C. Doucet, Conseiller**

**1. APPEL À L'ORDRE**

Le maire suppléant appelle la réunion à l'ordre à 18 h 30.

**2. CONSTATATION DU QUORUM**

La greffière confirme le quorum.

### **3. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Aucun conflit d'intérêts ne fut déclaré.

### **4. PRÉSENTATIONS:**

#### **4.1. Présentation publique - 131, rue Laplante Ouest, Petit-Rocher - Modifications proposées des dispositions de zonage du plan rural de Petit-Rocher**

Madame Véronique Proulx, Directrice du service d'urbanisme, présente au groupe les modifications proposées sur le plan rural, pour la propriété située au 131, rue Laplante Ouest, Petit-Rocher.

#### **4.2. Audience d'opposition ou d'appuis concernant les modifications proposées sur le plan rural pour la propriété située au 131, rue Laplante Ouest, Petit-Rocher**

La greffière municipale informe le groupe que les avis requis concernant la propriété située au 131, rue Laplante Ouest, Petit-Rocher ont été publiés, comme requis par la Loi sur l'urbanisme. Aucune objection écrite n'a été reçue.

Le maire suppléant invite les membres du public à donner leurs opinions concernant les modifications prévues sur le plan rural pour la propriété située au 131, rue Laplante Ouest, Petit-Rocher. Aucune n'a été reçue.

#### **4.3. Présentation publique - 707, rue Usine Beresford - Modifications proposées des dispositions du plan municipal de Beresford**

Madame Véronique Proulx, Directrice du service d'urbanisme, présente au groupe les modifications proposées sur le plan municipal, pour la propriété située au 707, rue Usine, Beresford.

#### **4.4. Audience d'opposition ou d'appuis concernant les modifications proposées des dispositions du plan municipal pour la propriété située au 707, rue Usine Beresford**

La greffière municipale informe le groupe que les avis requis concernant la propriété située au 707, rue Usine, Beresford ont été publiés, comme requis par la Loi sur l'urbanisme. Aucune objection écrite n'a été reçue.

Le maire suppléant invite les membres du public à donner leurs opinions concernant les modifications prévues sur le plan rural pour la propriété située au 707, rue Usine, Beresford. Aucune n'a été reçue.

#### **4.5. Présentation École Secondaire Népisiguit par Étienne Noël**

M. Etienne Noël et M. Joël Godin donnent un aperçu d'un nouveau programme d'enseignement au ESN, École réimaginée, qui a démarré cette année.

Ils ont fait un survol des procédures d'enseignements et du nombre d'étudiants participants par endroit.

En ce qui concerne l'appui financier, ils demandent 20\$ par étudiants demeurant dans la municipalité de Belle-Baie, pour un total de 434 étudiants.

Ce point sera discuté par les membres du conseil lors de la Session de travail, datée le 6 juin.

#### **4.6. Présentation Sistema Chaleur par Jacques Ouellet**

M. Jacques Ouellette présente le projet de Sistema NB, aux membres du conseil.

Sistema NB est un programme de l'Orchestre des jeunes du Nouveau-Brunswick qui a été créé pour être un programme de développement social, pour contrer les impacts négatifs de la pauvreté.

Le programme Sistema existe au Nouveau-Brunswick depuis 11 ans. Ayant reçu de nombreuses demandes de la région Chaleur, Sistema Nouveau-Brunswick ouvrira son premier site ici en septembre.

M. Ouellette demande aux membres du conseil une contribution financière de 15 000\$ par année pour 5 ans.

Ce point sera discuté par les membres du conseil lors de la Session de travail, datée le 6 juin.

## **5. FINANCES**

### **5.1. États financiers vérifiés 2022 de la Police régionale BNPP**

#### **5.1.1. Commentaires du vérificateur - M. Rémi Boudreau, CPA, CGA, du bureau d'Allen, Paquet & Arseneau LLP**

Les états financiers consolidés ont été audités par Allen, Paquet & Arseneau, LLP, auditeurs externes indépendants nommés par le Comité mixte des Services de Police B.N.P.P.

M. Rémi Boudreau, du bureau d'Allen, Paquet & Arseneau, présente aux membres du conseil les états financiers consolidés du Comité mixte des Services de la Police B.N.P.P, pour l'année 2022.

#### **5.1.2. Rapport annuel - Chef Clavet**

Le Chef Clavet donne son rapport annuel pour la police B.N.P.P.

Il fait un survol des appels et des services typiques, par secteur, traité par la force policière et également du coût par habitant, par secteur, généré par la force policière.

En conclusion, il mentionne qu'une équipe de cinq personnes du ministère de la Justice et de la Sécurité publique du Nouveau-Brunswick ont fait une inspection au poste de police pendant une semaine, en 2022. Le rapport final a démontré que la force policière B.N.P.P. est conforme aux normes et de plus a reçu la mention exceptionnelle dans l'ensemble de la gestion du service de police.

### **5.1.3. Approbation des états financiers vérifiés 2022 de la Police régionale BNPP**

Proposé Par : **R. Arseneau, Conseiller**

Appuyé Par : **A. Bard-Lavigne, Conseillère**

Que les états financiers consolidés vérifiés de 2022 du Comité mixte des services de police B.N.P.P. (police régionale BNPP) soient acceptés comme présentés; et

Que le maire et le trésorier de la municipalité soient autorisés à signer les états financiers susmentionnés;

Il est résolu que les états financiers vérifiés 2022 du Comité mixte des services de police B.N.P.P. (Police régionale BNPP) soient approuvés comme présentés.

Vote :

Motion adoptée

### **5.1.4. Transfère du compte de réserve de fonctionnement vers le compte de fonctionnement**

Proposé Par : **A. Bard-Lavigne, Conseillère**

Appuyé Par : **G. Frenette, Conseiller**

CONSIDÉRANT QUE la police régionale BNPP a un fonds de réserve pour les mesures d'urgence au montant de 655 \$ et un fonds de réserve de fonctionnement au montant de 613 \$, mais qu'elle souhaite transférer ces sommes dans le fonds de fonctionnement général.

Il est résolu que les membres du conseil autorisent le trésorier municipal de transférer la somme de 1 268 \$ des fonds de réserve vers le fonds de fonctionnement.

Vote :

Motion adoptée

## **6. RÉOLUTIONS ET ARRÊTÉS MUNICIPAUX PROVISOIRES**

### **6.1. 131, rue Laplante O. Petit-Rocher**

#### **6.1.1. Proposition de l'arrêté 2023-03PR - Première lecture - en entier**

Proposé Par : **J. Olivier, Conseiller**

Appuyé Par : **G. Frenette, Conseiller**

Que l'Arrêté 2023-03PR, intitulé « Arrêté visant à modifier l'arrêté 78-00-2020 intitulé « Arrêté adoptant le plan rural de Petit-Rocher » » soit passé, en première lecture (en entier).

Vote :

Motion adoptée

#### **6.1.2. Proposition de l'arrêté 2023-03PR - deuxième lecture - par titre**

Proposé Par : **M. Larivière, Conseillère**

Appuyé Par : **R. Arseneau, Conseiller**

Que l'Arrêté 2023-03PR, intitulé « Arrêté visant à modifier l'arrêté 78-00-2020 intitulé « Arrêté adoptant le plan rural de Petit-Rocher » » soit passé, en deuxième lecture ( par titre ).

Vote :

Motion adoptée

**6.2. Résolution du conseil en ce qui concerne l’Avis de publication conformément à la section 111 de la Loi sur l’urbanisme concernant la demande visant le 707, rue Principale, Beresford**

Proposé Par : **G. Frenette, Conseiller**

Appuyé Par : **M. Larivière, Conseillère**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a décidé, par voie de résolution le 18 avril 2023, d’adopter une modification à l’arrêté adoptant le plan municipal et à donner avis au public conformément aux prescriptions du paragraphe 25(1) de la Loi sur l’urbanisme;

CONSIDÉRANT QU’il est aussi nécessaire de modifier l’Arrêté de zonage; et

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 111(1) de ladite Loi prescrit la publication d’avis publics relativement à l’adoption de tels arrêtés modificateurs;

IL EST RÉSOLU QUE :

- a. Soit rédigé en conséquence un arrêté portant modification de l’arrêté de zonage recommandé par le CCRU ; et
- b. La greffière municipale se charge au nom et pour le compte du Conseil, de donner dans les délais prescrits au paragraphe 111(1), les avis publics conformes aux prescriptions du paragraphe 111(4) de la Loi sur l’urbanisme; et
- c. L’étude des objections au projet d’arrêté soit fixée au 27 juin 2023 à la salle municipale de Belle-Baie, située au 582, rue Principale, Petit-Rocher, N.-B. à 18 h 30.

Vote :

Motion adoptée

### **6.3. Nomination des agents de police**

Proposé Par : **O. Dilhac, Conseiller**

Appuyé Par : **M. Larivière, Conseillère**

Attendu que sous réserve de la disposition prévue à l'article 11 de la Loi sur la police, le conseil municipal de la municipalité de Belle-Baie peut autoriser le chef de police à nommer des agents de police.

Il est résolu que les membres du conseil confèrent par les présentes au chef de police le pouvoir de nommer des agents de police au service de police de BNPP, au besoin.

Vote :

Motion adoptée

## **7. CORRESPONDANCES**

### **7.1. Demande de commandite - Association des plus belles baies au monde**

Après discussion les membres du conseil demandent d'inviter M. Pelletier de venir faire une présentation.

### **7.2. Demande d'appui financier - Alyssa Roy**

Après discussion ce fut le consensus des membres du conseil d'établir une politique concernant les demandes de dons.

Cette demande sera traitée lorsque la politique sera mise en place.



### **7.3. Élèves de 8e année - École Carrefour Étudiant de Beresford**

Après discussion ce fut le consensus des membres du conseil d'établir une politique concernant les demandes de dons.

Cette demande sera traitée lorsque la politique sera mise en place.

### **8. AJOURNEMENT**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire suppléant lève la séance à 20 h 24.

X

---

Daniel Guitard  
Maire

X

---

Wanda St-Laurent  
Greffière municipale